



Comité de Direction

Procès-Verbal N°11

Réunion du :	Mercredi 13 avril 2022 par messagerie
Présidence :	Didier ESOR – Guy RIBRAULT
Présents :	Marie-Hélène BAUDRY - Jacques BODIN - Valérie BOUDER - Alain CHARRANCE - Martine COCHON - Sébastien CORNEC - David COTTREAU - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Jacques HAMARD - René JOUNEAUX - Philippe LESAGE - Alain MARTIN - Luc BRUNEAU - Frédéric DAVY - Patrick DRENO - Nicolas POTTIER
Excusés :	Jean-Yves CADIET - Laurent GRELIER - Mickaël HERRIAU - Bruno LA POSTA
Invité :	Thierry BARBARIT

➤ **Assemblée Générale Délégation L.F.P.L. aux Assemblées Fédérales**

Le CODIR rappelle l'article 6 des Statuts de la F.F.F. actuellement en vigueur, lequel précise que « le mandat de la délégation vaut pour toutes les Assemblées Fédérales ayant lieu pendant la durée dudit mandat, étant précisé que pour le délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences, son mandat ne vaut que pour les Assemblées Fédérales de la saison lors de laquelle il a été élu. »

Le CODIR prend connaissance du courrier de la Direction des Affaires Juridique de la F.F.F. du 6 avril 2022 précisant qu'une modification de l'article 6 des Statuts de la FFF sera proposée lors de l'Assemblée Fédérale du 18 juin prochain afin de permettre que les délégués élus en mai ou juin 2022 en AG de Ligue puissent siéger au sein de la délégation de la Ligue 2022/2023 pour l'Assemblée Fédérale du 12.11.2022.

Le CODIR valide la mise en place, lors de l'AG de Ligue du 21 mai 2022 à la Flèche, des élections des délégués LFPL en vue des assemblées fédérales pour la saison 2022/2023.

**Le Président,
Didier ESOR**

**Le Président Délégué
Guy RIBRAULT**

**Le Secrétaire Général
Guy COUSIN**